

PRÉFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service prévention des pollutions,
des risques et contrôles des transports

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 28 novembre 2012

Le Directeur régional

à

Madame le Préfet de la Corrèze
1 rue Souham
19000 TULLE

Objet : Résultats des analyses par un laboratoire indépendant dits « contrôles inopinés 2012 »
PJ : - Tableau comparatif des résultats
- Rapport de résultats du laboratoire Subatech
- Courriers de la société AREVA Mines transmettant les résultats des prélèvements et l'analyse des résultats par SUBATECH

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 22 juillet 2009 relative à la gestion des anciennes mines d'uranium, mes services ont fait procéder par le laboratoire SUBATECH à une campagne de prélèvements des rejets d'eaux soumis à une autosurveillance sur des sites miniers de l'exploitant AREVA Mines.

Les mesures, effectuées à la demande de mes services, ont été réalisées par un organisme extérieur différent – à savoir SUBATECH - de l'entité qui réalise habituellement les opérations de mesure du programme d'auto surveillance pour AREVA Mines. Le laboratoire SUBATECH est un laboratoire indépendant et agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) pour les mesures de radioactivité dans l'environnement.

Pour la Corrèze, les sites choisis et les points de prélèvements sont les suivants :

- La Porte à Saint Julien aux Bois :
 - Point au niveau de la mine à ciel ouvert (POR 4)
 - Point en aval immédiat du rejet dans le Riou Tord (POR B)
- Le Longy :
 - Point en aval du point de rejet (LONB)

Les arrêtés préfectoraux fixant les paramètres et les mesures d'autosurveillance sont :

- La Porte :
 - 01/02/2000
- Le Longy :
 - 16/06/1999.

Les résultats d'analyse de cette campagne permettent de comparer les valeurs déterminées par l'exploitant dans le cadre de l'auto-surveillance et celles déterminées par le laboratoire SUBATECH.

La comparaison des données indique que les résultats établis par la laboratoire SUBATECH et ceux de l'exploitant (laboratoire interne et laboratoire ALGADE) sont du même ordre de grandeur et restent inférieurs aux valeurs réglementaires, lorsqu'elles existent.

Après analyse par l'inspection, les résultats ont été transmis à l'exploitant pour avis. Le courrier de l'exploitant est joint au présent courrier.

Aucun écart majeur n'a été détecté entre les résultats. Les différences peuvent être principalement imputées aux incertitudes de mesure mais aussi aux méthodes de mesure (terrain et analyses). Cette campagne permet de confirmer les mesures et analyses effectués par l'exploitant sur ces points dans le cadre de l'auto-surveillance.

En ce qui concerne le respect des valeurs limites prescrits dans les arrêtés préfectoraux, aucun dépassement des seuils imposés n'a été relevé. Un tableau récapitulatif reprenant les données est joint au présent rapport.

L'opération de prélèvement ayant été réalisée sur la région Limousin, le tableau récapitulatif et les rapports des résultats de SUBATECH et d'AREVA Mines présentent les résultats dans les 3 départements.

Des mesures d'alcalinité et de dureté ont également été faites : ces paramètres devraient permettre à terme de déterminer les valeurs d'acceptabilité du milieu en uranium. Ces valeurs guides sont actuellement en cours d'élaboration par le Ministère.

Ces résultats pourront être présentés lors d'une prochaine réunion de la CLIS relative aux anciens sites miniers et seront mis en ligne sur le site internet de la DREAL Limousin.